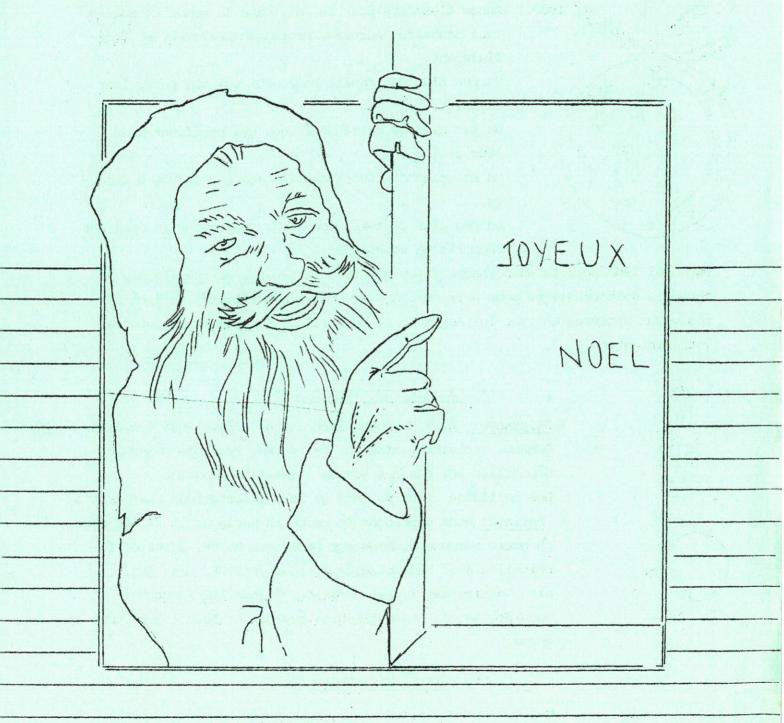
ZWINZ-WWW.

THIAVILLE & MEURTHE ____Nº 252 ___ DEC. 1988____



** LE MOT DU MAIRE **

1989...Année pas tout à fait comme les autres puisque celle du bicentenaire de la Révolution.

1989... Année exceptionnelle aussi puisque c'est celle qui devrait voir l'arrivée d'un nouveau drapeau chez les Anciens Combattants, événement rare à signaler.

1989... Année d'espoirs pour la paix dans le monde et que je vous souhaite heureuse, professionnellement et familialement.

Un peu plus de travail pour ceux qui ont perdu leur emploi...

Un peu plus de santé pour ceux qui souffrent dans leur chair...

Un peu plus d'affection pour ceux que la vie a éprouvé...

Un peu plus de tolérance et de compréhension dans nos rapports de voisinage...

Que Noël 1988 apporte dans chaque foyer quiétude et bonheur et que l'année nouvelle soit bénéfique pour notre commune et pour ses habitants. Ce sont là les voeux sincères qu'avec les Adjoints et Conseillers Municipaux je forme à votre intention.

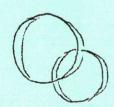
** LA VIE DU VILLAGE **

- <u>Naissance</u>: Le 5 Novembre 1988 est né à Saint-Dié Benjamin DURAND, troisième enfant de Mr. et Mme François DURAND, domiciliés 20, rue des Vosges à THIAVILLE/Meurthe. Nos meilleurs voeux au bébé et nos félicitations aux parents
- Mariage: Nous apprenons le prochain mariage, le 17 Décembre en notre commune de Monsieur Dominique RUYER, agent de fabrication avec Mademoiselle Fabienne PIERRE, sans profession, domiciliés l, rue d'Alsace, à THIAVILLE/Meurthe. Nous présentons nos meilleurs voeux de bonheur aux futurs époux.

** LISTE ELECTORALE **

Les jeunes gens qui auront 18 Ans pour le 28 février 1989 et les nouveaux habitants non inscrits en Mairie sont invités à demander leur inscription sur la liste électorale s'ils veulent voter en 1989. Clôture des listes le 31 Décembre 1988









PROCHAINES MANIFESTATIONS

F.R. Lachapelle Noël des enfants 17 Décembre: A.F. Thiaville Noël des enfants 18 Décembre: F.R. Lachapelle

Galette des Rois 08 Janvier: Réunion avec les nouveau habitants (Municipalité)

A.F. Thiaville 15 Janvier: Tarots

QUETE **

La quête du ler novembre 1988 en faveur du Souvenir Français a produit la somme de 221 Francs et ce, malgré le vol de la recette de l'urne placée à la porte du bas du cimetière!

** CADEAUX **

Quelques exemplaires de " THIAVILLE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI " sont encore disponibles en Mairie au prix de 60 F... C'est une idée cadeau originale, pas chère, à l'occasion des fêtes. Pensez-y!

PROVERBES

EN PATOIS

14 Janvier:

- 1 E lè Saint-Eloi ç'a bivè s'i fê frô.
- L'hivér a sova tolè Po lè Saint Nicolas.
- A la Sainte-Luce Lô saût d'eune puce.
- Noûr à Naway Prèpare tes guernailles.
- Sé lo rèseto chante è lè St-Sylvestre ç'o pou do grand frô.

TRADUCTION

A la Saint-Eloi C'est bon s'il fait froid.

L'hiver est souvent là Pour la Saint-Nicolas.

A la Sainte-Luce Le saut d'une puce.

Noir à Noël Prépare tes greniers.

Si le roitelet chante à la Saint-Sylvestre C'est pour du grand froid.

M.J.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ASSOCIATION FAMILIALE. pour répondre à la demande formulée par la Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales de M. et Moselle et témoigner la solidarité des Associations Familiales Rurales de Lorraine en faveur des petits villages sinistrés du GARD lors des inindations, le Comité de l'Association Familiale de THIAVILLE - LACHAPELLE a voté une aide exceptionnelle de 1 000 Francs. M.TH. G.

** CONSEILS **

ATTENTION AUX VOLEURS : OUVREZ L'OEIL !

Les cambrioleurs qui vont de village en village, pour mieux échapper aux gendarmes, dessinent sur les maisons, clôtures, portails et murs des signes symboliques destinés à renseigner les compères qui viennent après eux.

SIGNALEZ CES SIGNES AUX GENDARMES ET EFFACEZ-LES!

Maison repérée

Bon accueil si l'on parle

de Dieu

Maison inoccupée

Maison déjà visitée

Chien dans la cour

Femme seule à la maison

Ici, on donne du travail

Inutile d'insister

Bonne maison, les femmes y

ont le coeur sensible

Pas intéressant

Maison charitable

Commune à éviter

Très bonne maison

Ici les gendarmes sont

actifs

Les personnes qui habitent

ici sont craintives

Maison du Maire

Nous espérons que ces quelques conseils, donnés depuis le mois de Mai dans l' "ENTRE - NOUS " avec l'aimable autorisation de la Gendarmerie de Fameck, que nous remercions, vous éviteront des désagréments.

A THIAVILLE/Meurthe, vous dépendez de la Brigade de Gendarmerie de BACCARAT, téléphone 83 75 34 82.

M.J.

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.

LES SUCCESSIONS AVEC DES HERITIERS MINEURS (suite)

3.- Demande de création de tuteur et curateur.

"Messieurs les premier Juge, les officiers en la Justice de Bertrichamp Remontre le Procureur fiscal au siege......

comme les meubles et effets qui pourraient exister soub lesdits Scellés de meme que partout ailleurs dans la maison mortuaire étaient dans le cas de péricliter ou préjudicier les dits mineurs de meme que tous autres a ayant droits dans la succession il conviendrait de faire proceder au Levé desdits scellés mais qu'auparavant de faire établir tuteur et curateur auxdits mineurs.....

Ancel

Nous avons pris Jour a Mardy prochain vingt et un du présent mois dix heures du matin en notre auditoire ordinaire

aa Bertrichampt Le 18e janvier 1772

J.C. Boudot "

(A.D.M.M. BJ 6873)

"L'an mil sept cents soixante et douze le vingt janvier en vertus de la Commission cy dessus Je George Voignier Sergent en la Justice de Bertrichamps ey y demeurant soussigné certifie avoir donné assignation a nicolas George a Claude Divoux a Nicolas Cuny et a Vincent Cuny habitant a Bertrichampt a la haye du voyé et a la petite Gramon et desuitte maitre transporté a thiaville ou etente au domicil de Nicolas philippe le Jeune et a Nicolas Huguenin habitant au dit Thiaville a y aitre et comparoir mardy prochain vingt et un du present mois de janvier en Lauditoire ordinaire de la Justice de Bertrichampt pour y répondre et Les ay donnée chacun une coppie ce que Jateste

George voignier ."

4.- Etablissement de tuteur et curateur.

Procès-verbal d'établissement.du 21 janvier 1772.

"L'an mil sept cents septante deux le vingt et un janvier a l'auditoire ordinaire de la Justice de Bertrichamp neuf heures du matin

Par devant nous Jean Claude Boudot Maire en laditte Justice Commissaire est comparut le Substitut au Siege Lequel nous a dit...... Requérant et attendu la presence desdits parents assignés prendre et recevoir leur serment de bien fidellement et en leur Conscience Choisir Entre eux deux des plus capables un pour tuteur et Lautre pour curateur aux Mineurs detout quoy Le comparant a requis acte et a signé

Ancel

Sur quoy nous Maire Commissaire avant nommé avons donné acte au Comparant de ses dires déclarations et réquisitions. En conséquence et attendu la présence desdits parents assignés avons diceux pris et recu le serment qu ils ont a l'instant prestés entre nos mains fidellement....... lesquels parens apres Sestre retirés et murement deliberez ils nous ont dits et rapportés qu'ils avaient choisis pour tuteur auxdits mineurs la personne de Vincent Cuny et pour curateur la personne de Nicolas George lesquels apres avoir acceptés leurs charges ont jurés et affirmés d'en faire fidellement les fonctions chaquun en ce qui les Concernent et de Rendre Compte de leur Gerence toutes et quant fois ils en seront requis...... de tout quoy avons fait et dressé le present proces verbal..... que nous avons signés lesdits tuteur et curateur et parens avec Sébastien Ganaye Greffier par nous commis..... Et dudepuis a été convenu par lesdits parens que Claude Divoux servirait de Curateur aux dits mineurs et ce du consentement dudit Divoux.

Vincent CUNY C. Divoux N. George Nicolas philippe N.G. Huguenin

J C Divoux Ganaye Nicolas Cuny J C Boudot

(Nicolas Philippe le Jeune et Nicolas Huguenin étaient parents paternels.

J. Claude Divoux au Clerupt, Claude divoux, Nicolas George demourant à Bertrichamps, Vincent Cuny a la Cense de la haye du Voyé et Wicolas Cuny à la ferme de la petite Gramont étaient parents maternels).

5.- Demande de levé des Scellés:

"Messieurs Les premier Juge et officiers en la Justice de Bertrichampt
Supplient humblement Vincent Cuny etClaude Divoux en qualité de tuteur et curateur établys aux enfans Mineurs de deffunt Nicolas Philippe Labr a Thiaville....
et le soussigné Leur procureur qu il nous plaise prendre nos Jour et heure aus
fins de nous transporter en La Maison Mortuaire dudit Nicolas Philippe a Thiaville
a Leffet de proceder au Levé des Scellés par nous y apposés pour desuitte procedé
a Linventaire des Meubles et effets renfermés sous y ceux pour de tout proces
verbal dresser.....

Vincent Cuny C Divoux Champé.

Soit communiqué au procureur fiscal

a Bertrichampt Le 21e janvier 1772

J C Boudot

Je n'empêche

Ancel.

Vu derechef La presente requette notre Soit Communiqué et les conclusions du procureur fiscal nous avons pris jour a demain vingt deux du courant neuf heures du matin pour proceder sur Les fins de La présente requette

a Bertrichampt Le 21e Janvier 1772

J C Boudot "

(Leur procureur: sorte d'avocat)